

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS



Date de la convocation : Le 7 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 17

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

*Prises par délégation du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Castelrenaudais
(Article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
délibération du Conseil communautaire en date du 15 juillet 2020)*

Séance du 14 décembre 2022

Le quatorze décembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures, le Bureau communautaire s'est réuni sous la présidence de Brigitte DUPUIS, Présidente.

Étaient présents :

Brigitte DUPUIS, Présidente,

Marc LEPRINCE, Gino GOMMÉ, Patrice POTTIER, Fabien HOUZÉ, Alain DROUET Vice-Présidents,

Jocelyne DEFEINGS, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Joël BESNARD, Isabelle SÉNÉCHAL, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES.

Le quorum étant atteint, le Bureau communautaire peut valablement délibérer.

Étaient absentes excusées :

Jean-Claude BAGLAN donne pouvoir à Fabien HOUZÉ,

Véronique BERGER donne pouvoir à Alain DROUET,

Jocelyne PETAY donne pouvoir à Patrice POTTIER,

Béatrice VERWAERDE donne pouvoir à Catherine DATTÉE,

Sylvie GANNE.

Marc LEPRINCE a été désigné à l'unanimité par le Bureau communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

BC 2022-017

Objet : Modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés, ou supprimés après avis du comité technique par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

1 – Tourisme

Il est proposé de modifier l'organisation initialement prévue pour l'animation touristique.

En lieu et place d'un contrat d'apprentissage (frais de scolarité payants + environ 15 000 € de salaire chargé) pour lequel les aides de l'État seront largement minorées pour les collectivités et d'un contrat de saisonnier (environ 23 000 € sur 7 à 8 mois), et compte tenu des difficultés de recrutement, il est proposé de créer un emploi d'agent touristique à temps complet pour assurer les fonctions d'animation, de communication touristique et d'accueil à la Maison du Tourisme en période estivale.

2 – Enfance jeunesse

Considérant la prise de compétence de l'enfance jeunesse (mercredis et vacances scolaires) au 1^{er} janvier 2023, il convient de créer les postes pour les agents qui seront transférés à la Communauté de Communes ; de droit lorsque les missions sont exclusivement affectées à la prise de compétence, ou sur demande lorsque les missions sont partiellement affectées à la prise de compétence. Les derniers éléments connus pour ces transferts et besoins de service permettent de proposer à la création :

- Un emploi de direction de l'ALSH Oxygène (service jeunesse) à temps complet sur le grade d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe,
- Un emploi de direction de l'ALSH de Nouzilly et de coordination parentalité / accueil LAEP à temps complet sur le grade d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe,
- Un emploi d'animateur à temps non complet (17,5/35^{ème}) pour l'ALSH de Nouzilly sur le grade d'adjoint d'animation,
- Trois emplois d'animateur à temps non complet (17,5/35^{ème}) pour l'ALSH de Villedômer sur le grade d'adjoint d'animation,
- Un emploi de coordinateur enfance à temps complet sur le grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe,
- Un emploi d'agent d'animation et administratif à temps complet sur le grade d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe.

Le Bureau communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **CRÉE** un emploi d'agent chargé de l'animation, l'accueil et la communication touristique à temps complet sur le grade de rédacteur,

- **CRÉE** un emploi de directeur de l'ALSH Oxygène (service jeunesse) à temps complet sur le grade d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe,
- **CRÉE** un emploi de directeur ALSH de Nouzilly et coordinateur parentalité / accueillant LAEP à temps complet sur le grade d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe,
- **CRÉE** un emploi d'animateur ALSH de Nouzilly à temps non complet (17,5/35^{ème}) sur le grade d'adjoint d'animation,
- **CRÉE** trois emplois d'animateur ALSH de Villedômer à temps non complet (17,5/35^{ème}) sur le grade d'adjoint d'animation,
- **CRÉE** un emploi de coordinateur enfance à temps complet sur le grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe,
- **CRÉE** un emploi d'agent d'animation et administratif à temps complet sur le grade d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe,
- **MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Fait à Château-Renault le 19 décembre 2022

La Présidente
Brigitte DUPUIS



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU CASTELRENAUDAIS**



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

*Prises par délégation du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Castelrenaudais
(Article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
délibération du Conseil communautaire en date du 15 juillet 2020)*

Date de la convocation : Le 7 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 17

Séance du 14 décembre 2022

Le quatorze décembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures, le Bureau communautaire s'est réuni sous la présidence de Brigitte DUPUIS, Présidente.

Étaient présents :

Brigitte DUPUIS, Présidente,

Marc LEPRINCE, Gino GOMMÉ, Patrice POTTIER, Fabien HOUZÉ, Alain DROUET Vice-Présidents,

Jocelyne DEFEINGS, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Joël BESNARD, Isabelle SÉNÉCHAL, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES.

Le quorum étant atteint, le Bureau communautaire peut valablement délibérer.

Étaient absentes excusées :

Jean-Claude BAGLAN donne pouvoir à Fabien HOUZÉ,

Véronique BERGER donne pouvoir à Alain DROUET,

Jocelyne PETAY donne pouvoir à Patrice POTTIER,

Béatrice VERWAERDE donne pouvoir à Catherine DATTÉE,

Sylvie GANNE.

Marc LEPRINCE a été désigné à l'unanimité par le Bureau communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

BC 2022-018

Objet : Aire d'Accueil des Gens du Voyage – Modification du règlement intérieur

Vu le marché public contracté entre la Communauté de Communes du Castelrenaudais et la société SG2A pour la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage à partir du 24 juillet 2022 jusqu'au 23 juillet 2025 inclus,

Vu les délibérations n° BC 2022-013 et BC 2022-015 modifiant le règlement intérieur,

Il est proposé de modifier l'annexe financière au 1^{er} janvier 2023, notamment les montants de la caution (100 €), l'emplacement par nuitée (2,50 €) et les fluides (eau : 2,60 € par M3 ; électricité : 0,28 € par KWH).

Le Bureau communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** la modification de l'annexe financière du règlement intérieur à compter du 1^{er} janvier 2023,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou un Vice-Président à signer le règlement intérieur, qui sera adressé à la société SG2A afin qu'il soit appliqué.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Fait à Château-Renault le 19 décembre 2022

La Présidente
Brigitte DUPUIS



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU CASTELRENAUDAIS**



Date de la convocation : Le 7 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 17

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

*Prises par délégation du Conseil Communautaire
de la Communauté de Commune du Castelrenaudais
(Article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
délibération du Conseil communautaire en date du 15 juillet 2020)*

Séance du 14 décembre 2022

Le quatorze décembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures, le Bureau communautaire s'est réuni sous la présidence de Brigitte DUPUIS, Présidente.

Étaient présents :

Brigitte DUPUIS, Présidente,

Marc LEPRINCE, Gino GOMMÉ, Patrice POTTIER, Fabien HOUZÉ, Alain DROUET Vice-Présidents,

Jocelyne DEFEINGS, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Joël BESNARD, Isabelle SÉNÉCHAL, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES.

Le quorum étant atteint, le Bureau communautaire peut valablement délibérer.

Étaient absentes excusées :

Jean-Claude BAGLAN donne pouvoir à Fabien HOUZÉ,

Véronique BERGER donne pouvoir à Alain DROUET,

Jocelyne PETAY donne pouvoir à Patrice POTTIER,

Béatrice VERWAERDE donne pouvoir à Catherine DATTÉE,

Sylvie GANNE.

Marc LEPRINCE a été désigné à l'unanimité par le Bureau communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

BC 2022-019

Objet : Marché public relatif à un diagnostic et études pour la réhabilitation des Tanneries de Château-Renault

Le marché est un marché public de prestations intellectuelles pour la réalisation d'un diagnostic et études pour la réhabilitation des deux tanneries de Château-Renault. Ce dernier est passé selon le mode de procédure adaptée pour une durée de 6 mois à compter de la date de l'accusé de réception par le titulaire de la notification du marché.

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCS) a été publié au BOAMP le 14 septembre 2022 puis dématérialisé sur la plateforme Klekoon le 15 septembre 2022.

La date limite de réception des offres était fixée au 28 octobre 2022 à 12h00 (midi).

4 plis sont parvenus dans les délais :

- MOREAU-BOKTOR ARCHITECTES ;
- 1090 ARCHITECTES ;
- ARTENE ;
- Anthony LORGEOU.

JUGEMENT DES OFFRES :

A l'issue de l'analyse des pièces relatives à la candidature, ne seront pas admises les candidatures qui ne présentent pas des garanties professionnelles, techniques et financières suffisantes au regard de la nature et de l'importance des prestations à fournir.

Les offres seront examinées au regard des critères pondérés suivants :

- Valeur technique appréciée au regard du contenu du mémoire justificatif : 60 %
 - Approche méthodologique (40%)
 - Compréhension du projet,
 - Organisation et méthodologie,
 - Détail financier et technique du diagnostic et des études,
 - Références
 - Compétences spécifiques de l'équipe (20%)

- Montant du diagnostic et des études : 40 %

Le critère « montant des honoraires » sera noté de la façon suivante :

Note = 40 x (Montant de l'offre la moins disante acceptable / montant de l'offre analysée).

Le rapport d'analyse a été présenté en séance.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation pour des motifs d'intérêt général.

C'est l'entreprise MOREAU-BOKTOR ARCHITECTES qui a été retenue pour un montant de 72 087,00 € HT, intégrant le diagnostic de la cheminée d'usine constatée de visu en mauvais état (option à 10 000€).

Le Bureau communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **CHOISIT** l'offre économiquement la plus avantageuse de l'entreprise MOREAU-BOKTOR ARCHITECTES pour un montant de 72 087,00 € HT, intégrant le diagnostic de la cheminée d'usine constatée de visu en mauvais état (option à 10 000€), sous réserve de l'accord de la DRAC, et sous réserve de l'obtention des subventions par les financeurs,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou un Vice-Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Fait à Château-Renault le 19 décembre 2022

La Présidente
Brigitte DUPUIS

